



Licenciments, cause réelle et sérieuse.

Par **Niko 91**, le **27/10/2010** à **14:19**

Bonjour a tous,

Voici mon souci. J'étais embauché dans une société, ou j'avais le poste de chauffeur livreur. Suite a une annulation de mon permis de conduire (perte de points), le patron me convoque et me propose de travailler dans l'entrepôt de la société en tant que préparateur de commande. Je lui dis que je suis pas intéressé, et que je préférais un licenciement (pour mon excuse j'ai toujours travaillé dans la livraison et le travaille qu'il me propose est assez physique). Il me répond que sur mon contrat il y a écrit comme quoi je suis "chauffeur livreur et que je dois aussi aider a l'entrepôt, pendant les périodes creuse". Par contre il me dit que si je lui fait une lettre comme quoi je refuse de travailler a l'entrepôt il peut me licencier pour "cause réelle et sérieuse". Donc j'accepte , je lui fait la lettre , il me licencie et tous le monde et comptant. Donc je reçoit une lettre de licenciement 15 jours après. Je touche mon solde de tous compte, mais pas de préavis et c'est la que sa bloque. Le jour de mon inscription au assédic (pôle emploi) ils me disent qu'ils peuvent pas me payer les 2 premiers mois car j'étais censé effectuer 2 mois de préavis.. Personnellement je vis seul avec mon fils et je peux pas me le permettre. Je suis perdu , mon employeur me dit qui l'ai pas obligé. voila. Je suis un peu bloqué je c'est pas du tous quoi faire. Donc si quelqu'un c'est se que je dois faire je lui serait reconnaissant. Merci Nicolas